



**Commune de Vérossaz – Assemblée primaire du 15 juin 2026**  
**Décisions communales du 28 octobre 2025 au 11 mai 2026**

**Administration générale – Finances – Impôts – Bâtiments**

---

Le Conseil municipal

- A décidé une augmentation salariale de 1.2% pour l'ensemble des employés communaux pour l'année 2026.
- A décidé d'uniformiser le processus salarial pour l'ensemble des employés rémunérés avec un salaire mensuel.
- A accepté plusieurs demandes de paiements par acomptes de débiteurs.
- A pris note d'actes de défaut de biens et a décidé de les comptabiliser en non-valeur.
- A approuvé les comptes 2025.
- A décidé l'engagement de M. Jonathan Biselx en tant que secrétaire municipal.
- A décidé l'organisation d'un café citoyen le 21 mars 2026.
- A contracté un emprunt de 1.5 mio auprès de la BCVS pour une durée de 5 ans (selon décision de l'assemblée primaire du 02.02.2026 / emprunt de 2.5 mio).
- A validé le budget d'investissements et de fonctionnement pour l'année 2026.
- A validé les modifications de tarifs pour diverses prestations faites au guichet du bureau communal.
- A renoncé à aller de l'avant avec une proposition reçue pour le financement d'un nouveau bâtiment communal.
- A validé les nouveaux coefficients et indices fiscaux lors sa séance du 24 novembre 2025, en vertu de l'article 232 de la loi fiscale du 10 mars 1976 et de l'article 31 al. 2 de la loi sur les communes du 5 février 2004 :
  - 1.1 coefficient applicable aux taux prévus aux articles 178 et 179 lf : 1.3 (min. 1.0, max. 1.5)
  - 1.2 montant de l'impôt personnel, art. 177 lf fr. 12.--, max. fr. 24.--) fr. 20.-
  - 1.3 montant de la taxe sur les chiens, art. 182, al. 1 lf (min. fr. 100.--, max. fr. 250.--) fr. 150.-
- A renoncé à faire valoir son droit de recours dans le cadre de la vente de la parcelle 571.
- A décidé de rouvrir le débat sur une éventuelle fusion de notre commune avec une commune voisine.
- A décidé l'acquisition de l'application ABACUS horaire qui sera mise en place pour l'ensemble des employés de la Commune.
- A décidé d'accepter la démission de sa secrétaire municipale.
- A mis en œuvre la validation digitale des factures par les membres du Conseil.
- A validé l'adhésion de la Commune de Vérossaz à la ZAE de Chablais Agglo (Collombey-Muraz, Massongex, Monthey et St-Maurice) afin de répondre à la mise en œuvre de la fiche de coordination C.4 - Zones d'activités économiques VS
- A pris contact avec PAM 13\* pour discuter de l'avenir du magasin.

**Ordre et Sécurité publique, Défense**

---

Le Conseil municipal

- A décidé d'interpeler Car Postal par écrit par rapport à la sécurité sur la ligne St-Maurice – Vérossaz (bus surchargés en certaines périodes).
- A décidé d'approcher la société Vizen pour une éventuelle délégation du domaine de la sécurité dans notre commune.

- A renoncé à signer la convention avec la SPA Valais.
- A décidé de modifier le système d'accès au local du feu en vue de l'arrivée de la voirie.
- A décidé d'autoriser l'organisation de la Fête-Dieu sur la place communale avec une ambiance musicale jusqu'à 23h00.
- A décidé d'envoyer une lettre type pour chaque situation non conforme signalée par le ramoneur. Un délai de 3 mois sera octroyé pour une remise en conformité des défauts signalés. Charge au propriétaire de fournir la preuve de la mise en conformité par un professionnel agréé.

## **Enseignement et formation**

---

### Le Conseil municipal

- A validé un achat de matériel informatique à hauteur de CHF 7'500.-
- A décidé de reporter les travaux censés assainir les drainages autour de l'agrandissement scolaire et ce jusqu'à ce qu'un inventaire des écoulements de la zone ait pu être fait
- A mandaté des entreprises pour certains petits travaux d'entretien
- A refusé d'entrer en matière pour la réfection de la surface du terrain de basket extérieur à proximité de l'école. Le Conseil souhaite avant tout éclaircir comment sera organisée cette zone dans le futur avant d'entreprendre des travaux.
- A décidé de prendre contact avec le Canton afin de planifier au mieux l'avenir de l'école dans notre village.
- A accepté la proposition faite par la direction des écoles, à savoir l'engagement de :
  - Séléna Jacquier : 3-4H + langues + soutien (28 périodes)
  - Marion Turin : 5-6H + 7-8H (18 périodes)
- A décidé d'engager Mme Laurance Trachsel en remplacement de Mme Julia Migliorisi comme auxiliaire à l'UAPE.

## **Culture - Loisirs – Culte - Chemins pédestres - Cimetière**

---

### Le Conseil municipal

- A accepté plusieurs demandes d'autorisations de manifestations.
- A décidé, au vu du peu d'intérêt rencontré en 2025, de ne pas renouveler la collaboration avec le tennis des Giettes pour la formation de jeunes dans ce domaine.
- A décidé de mandater Mme Catherine Daurelle au sein du conseil de Fondation des Forteresses Historiques.
- A décidé de revoir sa politique pour les locations faites par les sociétés locales.
- A accepté le versement de CHF 150.- pour l'apéro de diverses manifestations.
- A donné l'autorisation pour la tenue du bal de l'hiver par la Jeunesse de Vérossaz.
- A donné l'autorisation à la Jeunesse d'utiliser le terrain de football pour la mise sur pied d'un tournoi de football.
- A rencontré un représentant des campings TCS pour une éventuelle valorisation de la zone camping du village.
- A adjugé le mandat de suivi des travaux pour la réfection du chemin des Cases pour toute la partie IVS (chemins historiques) à l'entreprise Impact SA à Martigny.
- A adjugé les travaux pour la réfection des ponts de la Teune à l'entreprise forestière Philippe Morisod.
- A validé le nouveau règlement des taxes de séjour et d'hébergement sous réserve de son acceptation par l'assemblée primaire.
- A décidé, par souci d'équité, de ne plus facturer la location à la Fondation de l'Observatoire.

- A validé la demande pour l'organisation d'Halloween par Véross'Anime.
- A pris note des dégâts constatés sur le parcours VITA et va mandater le service de la voirie pour faire toutes les réparations possibles.
- A pris connaissance des comptes de la Paroisse catholique pour l'année 2025.
- A validé les demandes de la Jeunesse de Vérossaz pour l'organisation de la Fête au village dans la zone de Chétillon.
- A décidé de maintenir l'événement officiel du 1er août 2026 sur la place communale.

## **Santé publique**

---

- A accepté de participer financièrement à la formation de baby-sitting suivie par plusieurs jeunes du village.

## **Prévoyance sociale**

---

### Le Conseil municipal

- A validé l'adaptation des effectifs de l'UAPE en fonction des besoins estimés pour l'année scolaire 2026-2027.
- A validé les nouveaux tarifs pour l'UAPE de l'année scolaire 2026-2027
- A validé diverses demandes d'aide sociale
- A accepté de participer financièrement à la formation d'un membre de l'équipe de l'UAPE.

## **Trafic et Télécommunications**

---

### Le Conseil municipal

- A signé divers actes notariés dans le cadre de la pérennisation du Chemin des Pétrolets.
- Est intervenu auprès du Canton pour les soucis de sécurité routière dans le secteur de l'école et de l'entrée du village au croisement de la route des Bassex.
- Est intervenu auprès du Canton pour signaler son inquiétude par rapport au passage à niveau de Massongex en vue de la mise en œuvre du terminal rail-route dans le complexe chimique de Monthey.
- A validé l'engagement de 2 personnes à 100% pour les travaux publics.
- A décidé d'acheter un véhicule de type pickup pour les travaux publics (leasing).
- A décidé de ne pas s'opposer à la validation de la zone 30km/h à Daviaz.
- A validé divers achats dans le cadre de l'équipement de la nouvelle voirie.
- A adjugé les travaux d'aménagement du local du feu à l'entreprise Voeffray SA.
- A décidé de résilier tous les contrats en vigueur pour toutes les tâches qui seront reprises par le nouveau service de la voirie.
- A adjugé les travaux de suivi pour la réfection d'un pont sur la route des Péseires à l'entreprise Kurmann & Cretton.
- A décidé de participer aux frais de l'aménagement de la zone 30 km/h de Daviaz pour la partie concernée de notre commune.
- A décidé d'offrir un cadeau de départ à M. Croset et à M. Cardoso pour les services rendus.
- A validé plusieurs achats entrant en ligne de compte pour la mise en œuvre du service des travaux publics.
- A validé les offres pour la mise en œuvre de la réfection d'un pont sur la route des Péseires.
- A mandaté l'entreprise Vizen pour effectuer les contrôles de sécurité dans notre village.
- A validé l'offre de fauche des routes pour la saison 2026 selon contrat.

## **Services industriels – Torrents**

---

### Le Conseil municipal

- A validé plusieurs offres dans le cadre de la réfection de la conduite Chalabagne-Orsex.
- A validé diverses offres dans le cadre du déplacement des conduites à Chavanne (parcelles 479 et 3038).
- A attribué le rôle de fontainier communal à l'entreprise MoriTroy sàrl, 1892 Lavey-Village.
- A validé plusieurs offres dans le cadre des travaux faits dans la commune.
- A adjugé les travaux aux entreprises Von Roll et Moritroy pour la recherche de fuites sur notre réseau d'eau.
- A traité plusieurs demandes de raccordements aux réseaux communaux
- A décidé, pour éviter toute pollution du réseau d'eau potable par les chèvres agricoles, d'équiper les chèvres concernées par un appareillage spécifique.
- A équipé une partie des bâtiments communaux de compteurs d'eau
- A fait contrôler par curage et inspection caméra environ 80% des collecteurs d'eaux claires et usées communaux
- A convié les agriculteurs actifs sur le territoire communal à une soirée d'information et d'échange
- A fait effectuer les travaux de réfection du torrent de la Rogneuse sur le secteur de Véssaux
- A effectué les travaux d'entretien sur les torrents communaux.
- A pris connaissance de l'installation de nouveaux compteurs électriques par Genedis dans les habitations de Vérossaz.
- A décidé de la participation à la formation tronçonneuse pour les 2 collaborateurs de la Voirie

## **Traitement des déchets**

---

- A validé la convention et signé la lettre d'intention pour le Projet FuturoSTEP.
- A décidé de maintenir la collaboration entre Massongex et Vérossaz : utilisation respective des déchetteries en question par les habitants des 2 communes. La collaboration est maintenue pour l'année 2026. L'accès à l'Ecopoint de la Doey est autorisé aux habitants de Daviaz pour l'ensemble des déchets à l'exception des sacs taxés.
- A décidé de faire assermenter les 2 employés travaux publics.
- A décidé d'appliquer le règlement de façon uniforme et sans exception dès la facturation 2026 (traitement des déchets) afin que toutes les entreprises dont le siège est à Vérossaz participent au financement de l'infrastructure de base du village.

## **Protection et aménagement du territoire – Constructions**

---

### Le Conseil municipal

- A validé plusieurs autorisations de construire.
- A validé plusieurs dossiers pour la réfection de façades avec un changement de couleur
- A octroyé plusieurs permis d'habiter
- A décidé de prolonger la date de validité d'autorisation de construire d'une année pour la parcelle 3074
- A mandaté Mme Melinda Frossard pour la mise sur pied de séances de conciliation dans le cadre d'oppositions déposées pour certains projets de construction.
- A donné plusieurs autorisations de construire pour le remplacement d'installations de chauffage par des pompes à chaleur

- A décidé d'acheter quelques mètres carrés des parcelles 105 + 106 en complément de la parcelle déjà achetée 107
- A validé plusieurs modifications de limites de parcelles
- A validé plusieurs transferts d'indices de construction
- A décidé de demander une version papier de tous les plans qui doivent être étudiés en commission pour toute nouvelle demande de mise à l'enquête.
- A décidé de l'annulation de l'autorisation de construire donnée pour le projet sis sur la parcelle 595
- A décidé de ne pas faire opposition à la demande d'autorisation de construire : amélioration de l'alimentation en eau de la Giète aux Bourgeois et demande d'autorisation pour servitude en forêt.
- A adjugé un mandat à GRB SA pour élaborer certaines études complémentaires demandées par le Canton dans le cadre de la mise en œuvre de la LAT.
- A traité divers dossiers de salubrité publique